

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 5 MARS 2008

Président : Monsieur BLANCHET André, Maire.

Secrétaire(s) de séance :

Présents : BLANCHET A. THOMAS M. LE FUR J. BLANCHET S. BLANCHET J-L. ALLANIC J-L.  
TRARIEUX D. LE PALMEC P.

Absents : MORVAN Jean-Noël pouvoir à BLANCHET André.  
LE FUR Dominique.

Monsieur le Maire ouvre la séance puis se retire, Monique THOMAS, première adjointe présent les comptes administratifs 2007.

Les comptes administratifs : Commune, C.C.AS et Aide ménagère ont été votés à l'unanimité, tels qu'ils sont indiqués en annexe. Monsieur MORVAN Jean-Noël ayant donné pouvoir à Monsieur BLANCHET André, Maire qui ne peut voter.

Monsieur le Maire a regagné la salle.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour la signature des baux suivants :

- Bail du blockhaus à l'Association Les Nomades de la Lande.
- Bail à Madame BOLITT Geneviève
- Bail à la Société Océane.

Le conseil municipal autorise également le maire à signer les marchés concernant les lots 5 et 5 bis de l'épicerie.

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Président : Monsieur BLANCHET André, Maire.

Secrétaire(s) de séance :

Présents : BLANCHET A. THOMAS M. LE FUR J. BLANCHET S. BLANCHET J-L. ALLANIC J-L.  
TRARIEUX D. LE PALMEC P.

Absents : MORVAN Jean-Noël pouvoir à BLANCHET André.  
LE FUR Dominique.

Monsieur le Maire ouvre la séance puis se retire, Monique THOMAS, première adjointe présente les comptes administratifs 2007.

Les comptes administratifs : Commune, C.C.A.S et Aide ménagère ont été votés à l'unanimité, tels qu'ils sont indiqués en annexe. Monsieur MORVAN Jean-Noël ayant donné pouvoir à Monsieur BLANCHET André, Maire qui ne peut voter.

Monsieur le Maire a regagné la salle.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour la signature des baux suivants :

- Bail du blockhaus à l'Association Les Nomades de la Lande.
- Bail à Madame BOLITT Geneviève
- Bail à la Société Océane.

Le conseil municipal autorise également le maire à signer les marchés concernant les lots 5 et 5 bis de l'épicerie.

Pour extrait :

En Mairie, le Jeudi 06/03/2008



Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.